



Conseil économique et social



Union africaine

E/ECA/COE/35/12
AU/STC/FMEPI/EXP/12(II)
Distr. générale
23 mars 2016

Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-cinquième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Deuxième réunion

Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Statut du développement de la statistique en Afrique [version finale]

INTRODUCTION

L'Afrique et le monde viennent de se doter de deux agendas de développement très importants : l'agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et l'Agenda mondial 2030 sur le développement durable. Les statistiques constituent un maillon très important dans la mise en œuvre de ces deux agendas de développement. La disponibilité de statistiques de qualité et mises à jour sur l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 va permettre à l'Afrique de faire un bon suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces 2 Agendas, et aussi de procéder à une bonne planification de son développement. Certes des progrès sensibles ont été constatés au niveau du développement de la statistique au cours de ces dernières années, notamment l'adoption par les pays africains des Stratégies Nationales de Développement Statistiques (SNDS) qui permettent une meilleure vision et une bonne coordination des systèmes statistiques nationaux. Néanmoins, ces progrès sont encore insuffisants pour disposer de statistiques de qualité en Afrique.

Au niveau continental, la charte africaine de la statistique et la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine respectivement en janvier 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie) et en juillet 2010 à Kampala (Ouganda), constituent les cadres de référence pour la coordination,

la production, la dissémination et l'utilisation de statistiques de qualité en Afrique.

Malgré ces outils existants tant au niveau national qu'au niveau continental, l'Afrique peine à disposer des données de qualité, pouvant permettre de suivre de manière efficace la mise en œuvre des projets et programmes de développement de l'Afrique.

L'objectif de ce document est de faire ressortir la situation actuelle en matière statistique en Afrique, de faire ressortir les défis ainsi que des perspectives. Nous allons nous limiter à cinq domaines qui constituent aujourd'hui des priorités statistiques pour l'Afrique. Il s'agit de :

- ✓ Enregistrement des faits d'état civil (CRVS) ;
- ✓ Gouvernance, paix et sécurité ;
- ✓ Comptes nationaux ;
- ✓ Révolution des données ;
- ✓ Financement pérenne de la production statistique.

1. STATISTIQUES DES FAITS D'ETAT CIVIL

Le droit à chaque individu de disposer d'une identité et d'être enregistré dans les faits d'état civil est reconnu par la charte internationale des droits de l'homme et la charte africaine des droits humains. Mais force est de constater qu'à la date d'aujourd'hui, plusieurs millions d'africains vivent encore sans identité et plusieurs millions ne sont pas enregistrés sur les faits d'état civil. Ceci rend difficile le travail des statisticiens et des démographes qui suivent les indicateurs relatifs aux mouvements de la population (taux de natalité, taux de mortalité, taux de migration,...etc). Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années pour améliorer les faits d'état civil.

Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (APAI-CRVS)

C'est un programme conjoint de la Commission de l'Union africaine, la Commission économiques des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement avec l'appui de quelques agences du système des Nations Unies. Deux conférences des Ministres africains en charge des faits d'état civil ont été organisées pour discuter de la problématique de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique. La première s'est déroulée en août 2010 à Addis-Ababa (Ethiopie) avec pour thème «**Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique**». La deuxième conférence s'est tenue en septembre 2012 à Durban (Afrique du Sud) avec pour thème «**Améliorer l'infrastructure institutionnelle et humaine**». Au cours de ces deux conférences, les Ministres ont pris l'engagement ferme pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état et aussi les statistiques d'état civil, à travers la mise en œuvre du programme APAI-CRVS.

Symposium africain pour le développement de la statistique

Depuis 2011, les symposiums africains sur le développement de la statistique se sont consacrés à la problématique du développement de l'enregistrement et des statistiques d'état civil. Le symposium africain pour le développement de la statistique est un forum de discussion entre les différents acteurs du système statistique africain. Ce symposium est organisé par "Statistics South Africa" en collaboration avec la CUA, la CEA, la BAD, UNICEF et UNFPA.

Vu l'importance de l'enregistrement des faits d'état et les statistiques de l'état civil, et aussi les succès connus par le programme APAI-CRVS et les deux Conférences Ministérielles ainsi que les symposiums sur l'état civil, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé d'institutionnaliser au cours de leur Sommet de Janvier 2013 à Addis-Abeba (Ethiopie), la Conférence des Ministres africains en charge des faits d'Etat Civil qui va se tenir tous les deux ans.

La Conférence des Ministres africains en charge des faits d'état civil, placée sous l'égide de l'Union africaine, s'est déroulée du 12 au 13 février 2015 à Yamoussoukro (Cote d'Ivoire) avec pour thème "**Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour favoriser la bonne gouvernance en Afrique**". Au terme de cette réunion, la Conférence des Ministres en charge d'état civil a décrété la décennie 2015-2024 comme la décennie africaine sur l'enregistrement des faits d'état civil. Cette résolution sera soumise à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine.

Le secrétariat du CRVS avec le soutien technique des différents acteurs du système statistique africain a fait une évaluation des systèmes nationaux de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil. D'énormes ressources sont actuellement mobilisées pour le développement de l'enregistrement et les statistiques d'état civil au niveau des pays africains. On constate que les capacités des agents des collectivités locales en charge de la collecte des données sur l'état civil sont renforcées au niveau des Etats membres. Certes, les Etats membres ont commencé à produire de bonnes statistiques sur les faits d'état civil ; cependant, malgré les efforts déployés par les organisations panafricaines (CUA, CEA et BAD) et les organisations onusiennes comme UNICEF, UNFPA pour l'amélioration des statistiques sur l'état civil en Afrique, on constate encore des difficultés dans l'enregistrement et la production des statistiques d'état civil.

L'un des problèmes qui gangrène l'Afrique est l'apatridie. Cet état de chose crée des préjudices sans précédent sur la citoyenneté de certains africains. Des africains naissent et meurent, sans être enregistrés dans aucun registre d'état civil. Cette situation a aussi un impact très négatif sur leur progéniture. Malgré l'ampleur de ce phénomène, on note une carence de statistique sur l'apatridie.

Beaucoup de questions méritent d'être posées pour l'amélioration de l'enregistrement et la production des statistiques de l'état civil et l'apatridie:

1. *Pourquoi, malgré la mobilisation des partenaires du développement pour l'enregistrement et les statistiques d'état civil, une carence s'observe-t-elle toujours dans ce domaine?*
2. *Comment mobiliser les gouvernements nationaux notamment les élus locaux sur une appropriation de l'enregistrement et les statistiques d'état civil?*
3. *Comment renforcer les capacités des organisations panafricaines sur l'enregistrement et les statistiques de l'état civil?*
4. *Quelle part du budget national les gouvernements africains doivent-ils allouer à l'enregistrement et la production des statistiques d'état civil?*
5. *Comment créer un fonds africain pour l'accélération de l'enregistrement et les statistiques d'état civil?*
6. *Comment faire pour avoir des statistiques de qualité et mises à jour sur l'apatridie ?*

7. *Comment faire pour renforcer le secrétariat continental sur le CRVS ?*
8. *Comment renforcer la coordination et la coopération entre les services en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et les offices nationaux de statistique ?*

2. STATISTIQUES DE GOUVERNANCE, DE PAIX ET DE SECURITE

En Afrique, comme partout ailleurs à travers le monde, la bonne Gouvernance, la Paix et la sécurité sont devenues plus que jamais le socle pour bâtir tout développement économique inclusif et durable d'une nation. La bonne gouvernance est indispensable dans la gestion efficace des ressources nationales et dans la mise en œuvre de manière effective des programmes phares et chers au Continent Africain, notamment l'Agenda 2063 et l'agenda 2030.

On n'est pas sans savoir que pour la gestion des affaires publiques, pour mieux illuminer et orienter les décideurs dans la prise de décisions, pour mieux planifier et assurer une gestion rationnelle des finances publiques, et pour attirer les capitaux étrangers, on a besoin d'une bonne gouvernance et d'un climat de paix et sécurité rassurant.

Dans la société moderne, les statistiques sont à ce jour l'outil le plus performant pour collecter les données et les comprendre afin de prendre des décisions justes. Ces évidences s'appliquent avec force en Afrique où au fil du temps, elles se sont avérées capitales pour une bonne gouvernance tant des services publics que des services privés, dans l'atteinte des objectifs et missions qui leur sont assignés; pour mesurer les besoins présents et futurs fixés pour le suivi de ces objectifs. En d'autres termes, les données statistiques ont une importance indéniable dans la prise de décisions, dans la gestion de la cohésion sociale et dans la prévention des conflits.

Malgré ces évidences, force est de constater qu'au cours de ces deux dernières décennies, plusieurs pays sur le continent éprouvent toujours des difficultés dans la production et la diffusion des données statistiques de gouvernance, de paix et de sécurité. La plupart des données existantes sur ces questions sont produites par les Organisations non-Gouvernementales (Transparency International, Mo Ibrahim Foundation, Afrobarometer, etc...) et les acteurs de la société civile. Peu d'acteurs du système statistique africain produisent de données statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité et pour ceux qui produisent certains ne disposent pas des capacités d'analyse de ces données, et ce malgré le caractère très important de ces domaines.

Pour remédier à cet état de fait, la Commission de l'Union africaine en collaboration avec ses partenaires notamment la CEA, la BAD et le PNUD, a mis en place le groupe de travail africain sur les statistiques de gouvernance, de paix et de sécurité, qui fait partie des 14 groupes de travail de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Le groupe de travail, mis en place en mai 2012, a développé des modules de questionnaires harmonisés sur les enquêtes sur la gouvernance, la paix et la sécurité. Beaucoup de pays africains ont déjà collecté des données sur ces thématiques sur la base de ces modules en ajoutant ces derniers au questionnaire ménages dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. Certains pays africains arrivent maintenant à produire des statistiques de qualité et mises à jour dans les domaines de la gouvernance, la paix et la sécurité.

Nonobstant les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine et le PNUD pour la production des statistiques de qualité sur la gouvernance, la

paix et la sécurité en Afrique, on constate en général une insuffisance dans la production statistique dans ces domaines.

1. *Comment faire comprendre aux dirigeants africains l'importance des statistiques de gouvernance de paix et de sécurité?*
2. *Comment accélérer la production des statistiques de gouvernance, de paix et de sécurité en Afrique ?*
3. *Comment mobiliser les ressources adéquates pour la conduite des enquêtes et la production des indicateurs sur les statistiques de gouvernance, paix et sécurité ?*
4. *Comment faire comprendre aux dirigeants que la production des statistiques de qualité de gouvernance, de paix et de sécurité peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, et à l'avènement de la bonne gouvernance au niveau des pays africains ?*

3. COMPTES NATIONAUX

Les comptes nationaux permettent à tout pays de disposer des agrégats macroéconomiques permettant d'évaluer et de suivre la situation macroéconomique et financière. Le système de comptabilité nationale permet d'évaluer la situation économique d'un pays et ses performances au cours du temps. L'importance des comptes nationaux réside dans leur capacité à apporter des éclaircissements dans la définition, l'exécution et le suivi des politiques de développement économique et social dans les pays. La dernière version du système de comptabilité nationale est la version 2008. Cette dernière version permet une meilleure mesure de l'activité économique des pays notamment la prise en compte de l'activité économique du secteur informel. Mais, force est de constater que très peu de pays africains utilisent la version 2008 (SCN 2008) du système de comptabilité nationale. Pour remédier à cet état de chose, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté en juillet 2010 à Kampala (Ouganda), la stratégie africaine de mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). L'objectif de cette stratégie est de permettre aux organisations panafricaines (CUA, CEA et BAD) et aux communautés économiques régionales de mobiliser les ressources techniques et financières adéquates pour permettre une mise en œuvre efficiente du système de comptabilité nationale au niveau de tous les pays africains. La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par le groupe de travail sur la comptabilité nationale (AGNA).

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre de cette stratégie, un document de projet pour la période 2012-2017 a été élaboré. Le but du projet est de préparer tous les pays du continent à adopter le Système de Comptabilité Nationale 2008 d'ici 2017 à travers le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel, le développement des méthodologies et une campagne de plaidoyer. La Commission de l'Union a développé aussi un document de projet pour l'amélioration des outils informatiques pour la compilation des comptes nationaux. L'outil ERETES a été adopté comme étant l'outil de référence pour la production des comptes nationaux. ERETES offre une facilité aux pays africains dans la production des comptes nationaux, notamment dans la mise en œuvre du SCN 2008. Afristat a apporté beaucoup d'appui aux pays africains francophones dans l'utilisation de l'outil ERETES. La Commission de l'Union africaine avec l'appui technique et financier de l'INSEE et d'EUROSTAT, appuie maintenant les autres pays dans l'utilisation de l'outil ERETES pour la compilation des comptes nationaux.

Dans le but de l'amélioration de la qualité des comptes nationaux au niveau des pays africains, la CUA en partenariat avec la BAD et la CEA a assisté les pays dans l'actualisation régulière de l'année de base des comptes nationaux. Cette actualisation de l'année de base permet d'avoir les vraies valeurs des principaux agrégats macroéconomiques notamment la revalorisation du produit intérieur brut.

Pour permettre un échange entre les comptes nationaux des pays africains, les organisations panafricaines ont organisé des mécanismes d'évaluation par les paires pour l'évaluation des systèmes nationaux en charge de l'élaboration des comptes nationaux. Ces évaluations par les paires sont assurées par les comptables nationaux des pays africains.

Une étude réalisée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en 2015 en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement a permis de constater que 38 pays africains ont formulé ou sont en cours de formulation du plan d'action de mise en œuvre du SCN 2008. La plupart de ces pays disposent d'un mécanisme clair de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces plans d'action. 34 pays africains disposent d'un programme clair de transition vers le SCN 2008: 12 pays ont un programme de transition vers le SCN 2008 entre 2010 et 2014 et 22 pays ont un programme de transition vers le SCN 2008 entre 2015 et 2018

En dépit de l'élaboration de la stratégie et du document de projet, force est de constater que la mise en œuvre du SCN 2008 est encore très lente au niveau des pays africains. Bon nombre de pays africains continuent d'utiliser le SCN 63 ou le SCN 93. Cet état de chose a un impact très négatif sur la production des comptes nationaux.

1. *Comment faire comprendre aux dirigeants africains que la mise en œuvre du SCN 2008 est la seule solution pour avoir des données de qualité?*
2. *Comment faire pour doter les pays africains de plans nationaux de mise en œuvre du SCN 2008?*
3. *Comment amener tous les pays africains à utiliser l'outil ERETES pour la compilation des comptes nationaux?*
4. *Comme faire pour que les comptes nationaux soient les seules sources fiables et crédibles pour avoir les données sur les agrégats macroéconomiques des pays africains ?*
5. *Comment faire pour aboutir à la production des comptes nationaux trimestriels au niveau de tous les pays africains ?*

4. REVOLUTION DES DONNEES

Le constat fait ces dernières années sur le suivi du développement en Afrique est l'absence des données fiables dans le temps et dans l'espace.

A titre d'exemple, l'un des problèmes majeurs, que rencontrent les pays africains dans la mesure des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est le manque de statistiques de qualité. L'Afrique ne dispose pratiquement pas de données sur les indicateurs des OMD. Les pays africains et la Commission sont obligés de se baser sur les projections faites par les organisations onusiennes pour faire les évaluations des OMDs. Ces projections ne reflètent pas toujours la réalité des pays africains. Ce manque de données a une conséquence sur le suivi-évaluation des différents agendas de l'Afrique comme le CADDP, le NEPAD, le PIDA, le MIP.

Pour remédier à cet état de chose, le rapport du panel de haut niveau des éminentes personnalités sur l'Agenda de développement post 2015, a appelé à une "révolution des données" dans le monde et particulièrement en Afrique. Cette révolution des données va permettre à l'Afrique de disposer des données de qualités et mises à jour sur les différents objectifs et cibles des Agendas 2063 et 2030. Pour éviter tout conflit d'agenda et des duplications inopportunes, la révolution des données en Afrique, avec tout son contenu, doit être intégrée et s'inscrire pleinement dans la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

Faut-il le rappeler que, soucieuse de l'importance des statistiques dans le développement des pays africains, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté deux décisions majeures pour le renforcement de la production de statistiques de qualité en Afrique. Il s'agit des décisions sur la création de l'institut des statistiques de l'Union africaine et du centre panafricain de formation en statistique qui seront basés respectivement à Tunis (Tunisie) et à Yamoussoukro (Cote d'Ivoire).

La création de l'institut des statistiques de l'Union et du centre panafricain de formation va créer un nouveau cadre de coordination et production de statistique de qualité en Afrique.

1. *Révolution des données en Afrique : Mythe ou réalité ?*
2. *Comment la création de l'institut des statistiques de l'Union africaine et le centre panafricain de formation peut-elle contribuer à la révolution des données en Afrique?*
3. *Comment l'institut des statistiques de l'Union africaine peut-il devenir un organe supranational chargé de la régulation et de la coordination de la production statistique en Afrique?*
4. *Peut-on rêver d'un institut de statistique de l'Union africaine à l'instar d'Eurostat en Europe?*
5. *Le centre panafricain de formation en statistique peut-il contribuer au renforcement des capacités statistiques en Afrique?*

5. FINANCEMENT DE LA STATISTIQUE

Le financement des systèmes statistiques nationaux est une condition nécessaire pour accomplir la révolution des données en Afrique.

L'un de problèmes majeurs auxquels est confronté les systèmes statistiques nationaux des pays africains, et qui entrave la production des statistiques de qualité en Afrique est le problème de financement adéquat et durable. Les gouvernements africains accordent très peu de ressources à la production des statistiques de qualité. Cet état de chose rend la production des statistiques très dépendante des ressources extérieures qui tarissent de jour en jour or la production des statistiques devrait être considérée comme une souveraineté nationale.

Pour assurer un financement efficient des systèmes statistiques nationaux, les pays africains ont entrepris au cours des dernières décennies, l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). L'élaboration des SNDS a créé des cadres formels pour le financement du développement de la statistique dans les pays africains, notamment le financement des recensements de la population et de l'habitat, des recensements agricoles, des recensements économiques, des enquêtes emploi, enquêtes 1,2, 3, enquêtes auprès des ménages etc...

Force est de constater que le financement de ces SNDS est souvent assuré par les partenaires de développement. Le financement des partenaires n'est souvent pas conforme au programme statistique des pays, car dans la plupart des cas, les priorités des pays ne coïncident toujours pas avec les priorités des partenaires. Cet état de chose a un impact négatif sur l'activité statistique au niveau des pays. La plupart des gouvernements africains reconnaissent l'importance de la statistique, mais accordent très peu de ressources au développement de la statistique. La dernière réunion des DGs de statistiques à Libreville avait recommandé que chaque pays africain puisse consacrer 0,15% de leur budget au développement statistique. L'objectif 17 du développement durable adopté à New York en Septembre 2015 vise à renforcer le partenariat mondial pour le développement durable.

- 1 *Comment faire comprendre aux dirigeants africains que la statistique est un bien public qui relève de la souveraineté des pays et que le développement de celle-ci doit être en majeure partie financée par les pays africains eux-mêmes?*
- 2 *Quel pourcentage du budget national doit-il être alloué à la production statistique?*
- 3 *A quand la création des fonds nationaux pour le développement de la statistique tel que préconisé par la charte africaine de la statistique?*
- 4 *Comment les Instituts nationaux de statistique peuvent-ils mobiliser des ressources propres pour le développement de la statistique?*

CONCLUSION

Le développement de la statistique en Afrique a du chemin à faire. Pour évaluer ces programmes de développement, l'Afrique fait encore recours aux données produites par les organisations internationales tels que le FMI, la Banque Mondiale, la Division Statistique des Nations unies (DSNU), la FAO, le BIT. La plupart de ces données constituent des projections et ne reflètent pas les réalités africaines. Ce qui aboutit à une fausse évaluation des programmes de développement.

En accélérant la mise en œuvre de la charte africaine de la statistique et la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, en rendant opérationnel l'institut des statistiques de l'Union africaine et le centre panafricain de formation en statistique, l'Afrique pourra relever le défi statistique au niveau continental, en disposant de ses propres statistiques, d'un bon suivi/évaluation et d'une bonne planification des agendas de développement de l'Afrique.

Enfin, pour assurer une production de statistique de qualité en Afrique, il faudrait une bonne plaidoirie au niveau national pour disposer des moyens suffisants pour le renforcement des capacités nationales en matière de production, d'analyse et de diffusion des données statistiques. Il s'agit plus précisément d'une allocation de ressources adéquates et durables permettant à la fois une production statistique pérenne et de qualité et en même temps un renforcement des capacités en ressources humaines.